

Divisions des
Examens et Concours et de
de la Formation

Liste des candidat(e)s déclaré(e)s admissibles au concours portant mesures exceptionnelles pour le recrutement professeurs certifiés du cadre territorial de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie

- VU la délibération n° 85 du 21 décembre 2015 portant mesures exceptionnelles pour le recrutement dans le corps des professeurs certifiés et des professeurs de lycée professionnel de 2^{ème} grade du statut particulier du cadre territorial de l'enseignement ;
- VU la convention n° 147/2015 du 29 décembre 2015 relative à l'organisation du concours portant mesures exceptionnelles de recrutement dans le corps des professeurs certifiés (dont les professeurs d'éducation physique et sportive) et des professeurs de lycée professionnel de 2^{ème} grade du statut particulier du cadre territorial de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie ;
- VU l'arrêté n° 2019-1937/GNC du 10 septembre 2019 portant ouverture d'un concours de recrutement dans les corps des professeurs certifiés du cadre de l'enseignement du second degré de Nouvelle-Calédonie ;
- VU le procès-verbal en date du 12 décembre 2019 de la commission de sélection (article 06 de la convention du 29 décembre 2015) fixant la liste des candidats déclarés admissibles.

Les candidat(e)s ci-après sont déclaré(e)s admissibles au concours portant mesures exceptionnelles pour le recrutement professeurs certifiés du cadre territorial de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie :

Nom	Prénom	Concours	Section/Option
RIGOURD	Alexa	CAPES	Lettres modernes
TAINE	Mariella	CAPES	Histoire et Géographie
TROVATO ép. VIGLIOLA	Sylvie	CAPES	Lettres modernes
VALET	Séverine	CAPES	Lettres modernes

Nouméa, le 12 DEC. 2019

L'Inspecteur général de l'éducation nationale, vice-
recteur de la Nouvelle-Calédonie,
directeur général des enseignements



Erick ROSER